



Les conditions de participation

- Les études de cas proposées au concours doivent porter sur des bâtiments ayant été conçus de manière résiliente pour faire face à un ou plusieurs aléas naturels et climatiques : inondations, sécheresse, séismes, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones, tempêtes, grêles...
- Tout type de bâtiment public ou privé (maisons individuelles, logements collectifs, bureaux, commerces, bâtiments agricoles, de santé, établissements publics et scolaires, centres culturels, ...).
- Bâtiment situé en France métropolitaine et outre-mer, ou en pays francophones.
- Bâtiment localisé dans une zone exposée à au moins un aléa naturel et climatique, ayant, ou non, subi un dommage à la suite de l'occurrence d'un de ces aléas.
- Bâtiment livré ou démonstrateur déjà réalisé, faisant l'objet d'une réception antérieure au 30 avril 2026.
- Construction neuve, rénovation, reconstruction ou extension.
- Les bâtiments participant au concours, ainsi que tout élément mentionné dans l'étude de cas, doivent pouvoir être photographiés et filmés sur site en cas de candidature gagnante.
- Si des informations publiées sur les études de cas sont incorrectes ou fausses, l'organisateur se réserve le droit de déclasser un projet initialement nominé.

Dans les études de cas présentées au concours, tous les champs obligatoires spécifiés comme tels doivent être renseignés à commencer par les champs spécifiques au caractère résilient du bâtiment (précision ci-dessous).

Les conditions ci-dessus doivent être réunies pour que la candidature soit validée. A défaut, les organisateurs se réservent le droit de ne pas comptabiliser la participation du candidat concerné sans avoir à fournir de justification.

Qui peut participer ?

Sous réserve de ce qui suit, toute personne physique ou morale ayant compétence à représenter le bâtiment proposé au concours et ayant reçu l'accord préalable du maître d'ouvrage et de l'architecte.

Les participants s'engagent à être présents ou représentés à la remise des trophées (la date, une fois déterminée, sera communiquée).

Spécificité candidats francophones

Afin de tenir compte des particularités contextuelles et réglementaires propres aux différents pays francophones, la participation au concours s'effectue initialement à un niveau national français.

Le jury se réserve la possibilité de distinguer, dans chacune des catégories, des projets particulièrement marquants et inspirants issus de pays francophones, sans les mettre en concurrence directe avec les projets réalisés en France. Cette approche garantit une valorisation équitable des initiatives, en tenant compte des spécificités locales et en évitant une prévalence des projets français, liée notamment à une meilleure connaissance du cadre national français par les membres du jury.

Au-delà des contraintes réglementaires et normatives propres à chaque pays, la diversité des projets participants représente une véritable source d'enrichissement et d'inspiration précieuse pour le concours. Ils permettent d'identifier des solutions innovantes adaptées à divers contextes. Ils favorisent de ce fait l'échange de bonnes pratiques et stimulent une réflexion globale sur la résilience des bâtiments.

Les étapes-clés de l'édition 2026

24 février 2026

Lancement du concours

29 mai 2026

Clôture des candidatures

Septembre 2026

Délibération du jury (date à préciser ultérieurement)

Octobre 2026

Annonce des résultats,
Cérémonie de remise des
Trophées (date à préciser ultérieurement)

Les critères d'évaluation

Le jury évaluera les candidats en fonction de la quantité et de la qualité des informations fournies et, plus spécifiquement, en fonction des critères suivants :

✓ **CARACTÈRE RÉSILIENT**

Le projet et ses performances prennent-ils en compte dans leur conception les aléas naturels et climatiques auxquels le bâtiment est exposé ? Quelles solutions constructives permettent de répondre à ces risques ? Ces bâtiments ont-ils fait face à ces aléas ? Comment se sont-ils comportés dans ce contexte ?

✓ **REPRODUCTIBILITÉ**

Le projet et ses performances sont-ils reproductibles ailleurs (process, technologie) ? Ce projet ouvre-t-il la voie à de nouvelles tendances, de nouvelles façons de construire ?

✓ **COÛT**

Comment se situe le niveau de coût du projet par rapport au coût standard du marché pour sa catégorie d'ouvrage ?

✓ **INNOVATION**

Un ou plusieurs des éléments du projet (une solution, l'approche globale, une combinaison de solutions...) sont-ils vraiment nouveaux, innovants ?

Les catégories de prix

Prix Résidentiel (habitat individuel ou collectif)

Cette catégorie récompense un bâtiment résidentiel, neuf ou rénové, de type :

- maison individuelle ou habitation individuelle, neuve ou rénovée, située dans un lotissement collectif ou en bande,
- bâtiment résidentiel collectif y compris : EHPAD, résidence étudiante, foyer jeunes travailleurs, copropriété,

ayant une approche exemplaire dans la prise en compte des aléas naturels et climatiques dans sa conception, sa construction, son utilisation/occupation...

Prix Tertiaire & Industriel

Cette catégorie récompense un bâtiment tertiaire (bureau, commerce, éducation, culturel...) ou industriel, neuf ou rénové, ayant une approche exemplaire dans la prise en compte des aléas naturels et climatiques dans sa conception, sa construction, son utilisation/occupation...

Prix de l'Innovation

Ce prix récompense une solution de conception innovante et performante ayant une approche exemplaire dans la prise en compte des aléas naturels et climatiques dans leur conception. Il pourra être attribué par le jury à un bâtiment candidat inscrit dans l'une des deux catégories ci-dessus.

Prix Rénovation

Ce prix pourra être attribué par le jury à un bâtiment candidat inscrit dans l'une des deux catégories : Résidentiel ou Tertiaire & Industriel. Il récompense un bâtiment ayant eu, lors de sa rénovation, une approche exemplaire dans la prise en compte des aléas naturels et climatiques.

Grand Prix

Ce prix sera attribué par le jury à un bâtiment candidat inscrit dans l'une des deux catégories : Résidentiel ou Tertiaire & Industriel. Il récompense une approche intégrée « multi-aléas » et/ou « multi performances » remarquable, combinant à la fois des risques naturels et climatiques, des risques divers et des dimensions environnementales durables notamment (impact carbone, prise en compte de la biodiversité, du confort et de la santé des habitants, innovation sociale...).



Le jury se réserve la possibilité de récompenser plusieurs projets par un même prix et/ou de ne pas attribuer tous les prix proposés dans le cadre du concours.

La valorisation des bâtiments récompensés

L'ensemble des projets candidats sera valorisé par la Mission Risques Naturels (MRN), et les co-organisateurs : l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Association Française pour la Prévention des Catastrophes Naturelles et Technologiques (AFPCNT), l'Agence Qualité Construction (AQC), Construction21 et la Fédération Française du Bâtiment (FFB), ainsi que par les partenaires relais du concours. Ils seront également largement partagés sur leurs comptes réseaux sociaux.

En plus de la remise des prix, une visibilité sera offerte aux lauréats par :

- ✓ une publication sur les sites internet et réseaux sociaux des partenaires,
- ✓ une communication vis-à-vis de la presse spécialisée,
- ✓ une vidéo présentant le bâtiment et ses atouts en termes de résilience face aux aléas naturels et climatiques selon avis du jury,
- ✓ des opportunités d'interviews ou d'interventions publiques dans des salons ou médias professionnels.

Les champs obligatoires pour toutes catégories de bâtiments

- Nom de l'opération, localisation, année de livraison et type de projet,
- Description du bâtiment et de ses caractéristiques principales,
- Description du caractère résilient (plus de détails ci-dessous),
- Les principaux intervenants du projet (à minima maître d'ouvrage, maîtres d'œuvres, entreprises participantes),
- Le coût de construction/rénovation,
- La surface du bâtiment,
- Label/Certification (le cas échéant),
- Consommation énergie primaire et émission de gaz à effet de serre,
- Systèmes Chauffage Ventilation Aéraulique Climatisation (CVAC),
- Environnement urbain,
- Au moins un produit ou une solution illustrant le caractère résilient du projet,
- Plusieurs photos en précisant les crédits photo pour chacune d'entre elles.

Description du caractère « résilient »

Les concurrents doivent proposer à minima une description explicite :

- De la nature de(s) aléa(s) au(x) quel(s) le bâtiment est exposé et des caractéristiques associées : fréquence et/ou intensité de l'aléa de référence retenu pour le projet, autres éléments de connaissance de(s) aléas (ex : événements historiques et dernier événement connu sur le lieu de la construction/rénovation).
- Des acteurs et compétences mobilisés spécifiquement pour répondre aux enjeux de la résilience du projet.
- De la programmation des travaux permettant d'intégrer les solutions d'adaptation du bâti aux risques dès la conception du bâtiment et lors des différentes phases de sa construction et de son utilisation ;
- + Mentionner les solutions spécifiques d'adaptation du bâti aux risques pour :
 - assurer la sécurité des personnes et des biens en cas d'aléa ;
 - permettre une réduction du coût des dommages notamment par le choix des matériaux utilisés, des dispositifs constructifs ;
 - améliorer/faciliter les conditions de retour à la normale notamment via la limitation de l'endommagement des réseaux (eau potable, assainissement, voirie, électricité, etc.).

CHAQUE SOLUTION SERA DÉTAILLÉE ENSUITE DANS LA RUBRIQUE « SOLUTIONS »

- Du fonctionnement du projet en période d'exposition (par exemple : nombre et type de population concernée, conditions de maintien sur place et d'évacuation, accessibilité, accès des secours, impact du dépassement de l'aléa de référence, délai d'alerte, dispositifs d'autoprotection...);
- Des conditions du retour à la normale (par exemple : temporalité du retour à la normale, matériaux employés, dispositifs constructifs, gestion des déchets, résilience des réseaux...);
- De la manière dont les habitants ou usagers sont sensibilisés au risque (dispositifs de sensibilisation et exercices).



Pour plus de détails sur les informations attendues, reportez-vous au Tutoriel « Publier une étude de cas ».

Droit de diffusion

En s'inscrivant au concours des Trophées Bâtiments Résilients 2026, les candidats donnent le droit au porteur des Trophées, la MRN, et aux co-organisateurs : l'ADEME, l'AFPCNT, l'AQC, Construction21 et la FFB, d'utiliser toutes les informations et images publiées dans les études de cas pour toutes actions de communication en ligne ou hors ligne.

Les candidats s'assurent, pour tout visuel fourni, de disposer de son autorisation d'utilisation pour toutes actions de communication sur le site de la MRN, et de partenaires co-organisateurs ainsi que leurs canaux de communication (réseaux sociaux, emailings, événementiel...). Ils indiquent le crédit à mentionner.

Frais d'inscription

La participation au concours est gratuite.

CONCOURS CRÉÉ PAR :



MISSION
RISQUES
NATURELS

CO-ORGANISÉ AVEC :



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE



ADEME



AFPCNT



AQC



CONSTRUCTION21



FFB